

L'ASSURANCE CONSTRUCTION EN 2021

ASSURANCES DE BIENS
ET DE RESPONSABILITÉ

Synthèse

1. En 2021, le chiffre d'affaires du marché de l'assurance construction atteint son plus haut niveau à 2 641 M€

Après une année de baisse du chiffre d'affaires en 2020 (-3,3 %) en raison de la crise de la Covid-19, les encaissements de l'assurance construction rebondissent fortement pour s'établir à 2 641 M€ (+16,6 %) en 2021. Cette évolution permet à la branche d'atteindre son plus haut niveau de chiffre d'affaires améliorant de 5,6 % le précédent pic datant de 2008 (2 501 M€). Depuis 2012, les cotisations ont augmenté de 12,3 %.

2. Depuis 2012, les prestations payées ont augmenté de 46 %

En neuf ans, les prestations payées (paiements – recours encaissés + frais de gestion des sinistres) sont passées de 1 314 M€ en 2012 à 1 918 M€ en 2021 (+46 %) soit une croissance annuelle moyenne de 4,3 %.

Cette progression est due à un fort accroissement du nombre de sinistres et à une augmentation de leur coût moyen. En cause, plusieurs facteurs, dont :

- La hausse des coûts dans le bâtiment,
- L'impact des évolutions des technologies (ex. photovoltaïque), des matériaux, de la réglementation (ex. acoustique), de la politique de développement durable, ...
- L'augmentation des contentieux et des sinistres graves.

En 2021, les déclarations de sinistres sont contrastées : hausse de 10,4 % pour les contrats par abonnement et baisse de 3,1 % pour les contrats par chantier.

3. Des produits financiers toujours en recul dans un contexte de taux bas

Les produits financiers participent à l'équilibre du risque du fait de la longueur des garanties (10 ans et plus) et de leur gestion en capitalisation. Les provisions sont ainsi particulièrement élevées. Le montant des provisions techniques atteint 25,2 Md€ en 2021 (soit l'équivalent de 9,5 années de cotisations) contre 24,5 Md€ en 2020 (soit l'équivalent de 10,8 années de cotisations).

Rapporté aux prestations payées, le taux des produits financiers récurrents baisse sensiblement, passant de 58 % en 2012 à 20 % en 2021.

Les résultats techniques de l'année se dégradent fortement par rapport à 2020 principalement en raison de la très forte augmentation des dotations aux provisions (30 % des cotisations en 2021 contre 11 % en 2020) qui contribue négativement au solde technique.

Chiffres clés

◆ Production du bâtiment

Source : FFB

		Niveaux 2021 en Mds d'euros		Evolution (en %) activité en volume			
		Niveau	Répartition	2019/2018	2020/2019	2021/2020	2021/2019
Neuf	Logement	40	26,8%	+3,0	-26,2	+29,0	-4,8
	Non résidentiel	28	18,8%	+8,2	-21,9	+33,3	+4,1
	Ensemble	68	45,6%	+5,0	-24,6	+30,8	-1,4
Amélioration Entretien	Ensemble	81	54,4%	+1,7	-7,6	+11,0	+2,5
Production bâtiment		149	100,0%	+3,2	-15,5	+19,2	+0,7

◆ Evolution des cotisations (en M€)

y compris succursales, hors LPS

Evolution des cotisations		2019	2020	2021
RCD	Montant	1 647	1 634	1 903
	Evolution	+5,5%	- 0,8%	+16,5%
DO	Montant	695	631	737
	Evolution	+14,4%	- 9,3%	+16,9%
Ensemble	Montant	2 342	2 264	2 641
	Evolution	+8,0%	- 3,3%	+16,6%

◆ Résultats comptables de la Construction (marché national)

Source : ACPR - Etats FR13

	2020		2021	
	M€	%	M€	%
Primes nettes ⁽¹⁾	2 264	100%	2 641	100%
Dotations des PPNA	30	1%	26	1%
Produits financiers alloués	367	16%	487	18%
Charges des prestations ⁽²⁾	1 943	86%	2 718	103%
- dont sin. payés (nets de recours)	1 703	75%	1 918	73%
- dont frais de gestion des sinistres	193	9%	196	7%
- dont dot. aux provisions	240	11%	800	30%
Frais d'acquisition	272	12%	303	11%
Frais d'administration	121	5%	123	5%
Autres charges techniques	31	1%	29	1%
Participation au résultat	1	<1%	3	<1%
Charges de la réassurance	15	1%	72	3%
Solde du compte FR13	218	10%	-147	-6%

⁽¹⁾ Ligne R0060 des états prudentiels FR 13

⁽²⁾ Y compris les frais de gestion des sinistres



Ce document est la propriété exclusive de la Fédération Française de l'Assurance qui a pour nom d'usage France Assureurs et est protégé par le droit d'auteur. La reproduction, la représentation et la diffusion de tout ou partie de ce document ne peuvent se faire, en dehors du périmètre de la société ou de l'organisme destinataire de ce document, qu'avec l'autorisation de France Assureurs.